

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 14 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie l'Etoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m2 pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	25 juin 2025	14 juil. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe qu'une zone ombragée a été ajoutée dans l'aire de jeu extérieur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une deuxième inspection de suivi. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juillet 2025

Date

original signé par
Eddie Wesley

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2025

Date